

Votre administration familiale en un tour de main

Check-list administrative pour futurs parents

Chers parents, le jour tant attendu est presque arrivé. Comme c'est excitant! Malheureusement, l'arrivée de bébé implique son lot de démarches administratives. Ne vous inquiétez pas, grâce à notre check-list pratique, vous aurez un aperçu précis des documents à mettre en ordre avant et après la naissance de votre petit bout.



Administration familiale avant la naissance

Un parent averti en vaut deux! Ces démarches administratives doivent être effectuées avant la naissance de votre enfant.

- Demandez votre congé de maternité**
Apportez à votre employeur une attestation médicale mentionnant la date de naissance présumée de votre enfant et la date souhaitée pour le début de votre congé. Vous avez droit à **15** semaines de congé.
- Demandez la prime de naissance (ou startbedrag en Flandre)**
[Réclamez votre prime de naissance](#). Vous recevrez automatiquement les allocations familiales (ou Groeipakket en Flandre) après la naissance de votre enfant.
- Créez votre [liste de naissance](#)**
- Demandez les services d'une aide-ménagère**
Contactez votre mutuelle pour les remboursements éventuels.

Faites aussi le plein d'infos pratiques avant la naissance de bébé.

Consultez nos autres documents utiles :

- o [Check-list : préparez votre valise pour l'accouchement](#)
- o [Congé parental : qui a droit à quoi, et quand ?](#)
- o [Votre grossesse, pas à pas](#)

Envie de connaître les démarches à accomplir **après la naissance** de votre bout de chou ? Rendez-vous à **la page suivante**.

Près des parents, dès les premiers instants.

parentia

Administration liée à la famille après la naissance

Hourra, votre bébé est EN-FIN là! Cependant, il reste certaines choses à régler.

Soyez en ordre de déclaration de naissance

Rendez-vous dans les 15 jours suivant la naissance de votre enfant au service de l'État civil de la commune où il est né. Le père ou la coparente peut effectuer la [déclaration de naissance](#) seul(e) ou en compagnie de la mère. Dans certaines villes ou communes, il est possible de déclarer votre enfant à l'hôpital.

Demandez la Kids-ID

Cette carte est obligatoire en cas de voyage à l'étranger.

Demandez votre congé de naissance/congé de paternité

Transmettez à votre mutuelle un extrait d'acte de naissance. Vous avez droit à 15 jours de congé en tant que papa ou co-parente.

Informez la crèche de la naissance de votre bébé

Informez-là quant à la date d'arrivée de votre enfant.

Informez votre employeur

Cette démarche consiste à ajouter votre enfant à votre charge sur votre fiche de paie.

Prévenez votre mutuelle

Transmettez à votre mutuelle le document dressé à son attention dans les 15 jours suivant la naissance de votre enfant.

Contactez votre assurance

Demandez vos congés ou pauses d'allaitement

Demandez une attestation d'allaitement à votre médecin traitant, gynécologue ou spécialiste de l'allaitement, et transmettez-la à votre employeur.

